Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260611-D2026_32-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Date de convocation **: 1er juin 2026** En exercice **: 15** Présents : **10** Votants : **10+5**

L'an deux mil vingt-six, **le 5 juin 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, RENAUD Vanessa, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Mesdames ODIE Sylvie, RAULT Pauline, Messieurs GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri

Procuration : Mme ODIE à M. FORESTIER, Mme RAULT à Mme BELLANGER, M. GIRARD à M. GASSINE, M. PAYERNE BACCARD à M. CHICOINE, M. TOUANEL à Mme SERVANT
Elu(e) secrétaire de séance : Madame SERVANT Sylvette

2026-32 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – TARIFS 2026-2027

Considérant la délibération n°2024-31 portant sur la mise en place de la tarification sociale,

Considérant que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant.

Monsieur le Maire précise qu'il convient au Conseil de se prononcer sur les tarifs périscolaires 2026-2027, applicables à partir du 1er septembre 2026 dans le respect du cadre défini par ladite tarification sociale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

CANTINE
D'approuver les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire comme suit :

Tranches Quotient familial	**Coût du repas**	**Prix coûtant moyen d'un repas (*à la charge de la commune*)**	**Participation commune**
Inférieur à 600€	1,00 €	9,93 €	60,00%
601-1000	1,00 €		60,00%
1001-1299	4,25 €		57,00%
1300 et +	4,35 €		56,00%

6,55 euros le repas adulte

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260611-D2026_32-DE

GARDERIE

D'appliquer les tarifs suivants, pour la garderie au titre de l'année scolaire 2026-2027 :

- ✓ 7h00 - 8h35 : ..... 2.25 euros
- ✓ 7h30 - 8h35 : ..... 1.75 euros
- ✓ 16h15 - 17h45 : .... 1.75 euros
- ✓ 17h45 - 18h45 : .... 1.55 euros

D'appliquer une pénalité forfaitaire de 15 € en cas de retard après 18h45 (sauf circonstance exceptionnelle et communiquée).

Pour : 10+5, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
S. SERVANT